



Oradour-sur-Vayres, le 4 mai 2026

87150 Oradour sur Vayres  
Tèl : 05 55 78 23 97

**Compte rendu réunion du 26 février – 18h**  
**ORADOUR SUR VAYRES**

Nombre de délégués en exercice : 20 Présents : 18 Excusés : 2 Votants : 18 Quorum : 10
---

➤ **Présentation du syndicat Vayres et Tardoire**

Présentation des chiffres clefs du syndicat d'eau potable, par le président sortant, M Chalard.

- voir documents annexés

➤ **Élection du président**

Le doyen d'âge, M Varachaud Pierre, préside la séance pour l'élection du président.

Un seul candidat se présente : M Lalay Philippe. M LALAY est élu président à l'unanimité

➤ **Détermination du nombre de vice-présidents**

Le nombre de vice-présidents est de 2 actuellement. Il peut être de 4 maximum. Il est décidé à l'unanimité d'élire 2 vice-présidents pour le Siaep Vayres et Tardoire.

➤ **Élection des vice-présidents**

Le président et les vice-présidents sont élus individuellement par l'organe délibérant au scrutin secret à trois tours. En cas d'égalité de suffrages lors du troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

M Régis Vallat et M Jean-Louis Merle sont candidats.

Ils sont élus à l'unanimité.

➤ **Vote des indemnités du président et des vice-présidents**

Les indemnités du président et des vice-présidents sont votées à l'unanimité à 100%.

Soit 16,93 % de l'indice brut 1027 (658,48 € brut) pour le président et 6,77 % de l'indice brut 1027 (263,31 € brut).

➤ **Election de la CAO**

La Commission d'Appels d'Offres se réunit pour l'ouverture des plis des marchés de travaux lancés par le syndicat, une à deux fois par an. Elle se compose de 5 délégués en plus du président (voir règlement intérieur). Les cinq candidats suivants ont été élus à l'unanimité pour être membre de la CAO : Pierre Varachaud, Nicolas Brandy, Sandrine Perverie, Aurélie Pautzet Favre et Régis Vallat.

### ➤ Validation du règlement intérieur

Les EPCI comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur précisant les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Collectivité. Ce document devra être adopté dans un délai de six mois après l'installation de l'organe de l'EPCI et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité. Le règlement intérieur est validé à l'unanimité (voir document annexe).

### ➤ Demandes de subventions

Le département (CDDI) ouvre sa plateforme de dépôt des demandes de subvention jusqu'au 31 mai. Il convient donc de déposer les demandes de subventions pour 2 dossiers en cours : le PGSSE (plan de gestion de sécurité sanitaires des eaux) et pour une demande d'extension du réseau d'eau potable sur la commune de Vayres.

#### ) Plan de Gestion de sécurité sanitaire des eaux

Le PGSSE est un document de prévention et d'évaluation des risques pour garantir la sécurité sanitaire des eaux. Ce document est à mettre en place avant juin 2027. Estimation faite par le bureau d'études CEE pour un montant de 55 000 € HT. L'agence de l'Eau finance ce type d'opération à hauteur de 70 %.

#### ) Extension du réseau d'eau potable sur la commune de Vayres

La SAUR a effectué un devis à hauteur de 17 521 € HT, conformément à la délibération prise par le syndicat en 2025, le montant pris en charge par le syndicat s'élève à 13 795 € HT. Le syndicat propose de déposer une demande de subvention au département pour le reste à charge du syndicat. La participation attendue du département est de 30%.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions ci-dessus.

### ➤ Attribution marché renouvellement de canalisations – prog 2026

Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'Etat en décembre 2025. L'appel d'offre a été lancé en mars 2026. Ci-dessous le tableau récapitulatif des offres financières. L'analyse des offres (voir document annexe), révèle que l'offre n°3 (Pradeau – CMC TP) est la mieux notée.

LOT	Linéaire	Estimation (€ HT)		EHTP (base)	SADE	Pradeau CMC TP	CISE TP	EHTP (variante PEHD)
Chez Pommier (Oradour)	1200 ml	130 000		127 353	145 505	101 585	125 699	105 090
La Contie (Oradour)	1300 ml	150 000		139 828	161 260	123 900	166 439	116 087
La Guionie (Cussac)	1500 ml	152 000		136 915	156 149	122 400	137 830	115 665
Les Combes (Vayres)	850 ml	102 000		98 859	115 470	80 595	95 152	78 209
La Jaurie (Champagnac)	1050 ml	110 000		95 802	113 459	82 410	107 871	72 058
<b>TOTAL</b>	<b>5900 ml</b>	<b>644 000</b>		<b>598 757</b>	<b>691 840</b>	<b>510 890</b>	<b>632 991</b>	<b>487 109</b>

Le conseil syndical décide à l'unanimité de retenir l'offre n°3.

### ➤ Divers

Une visite de sites sera prévue avec l'ensemble des élus du syndicat afin de pouvoir appréhender, pour les nouveaux élus, le fonctionnement du syndicat. Une date sera proposée ultérieurement.

La séance est levée à 20h08